

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 13 MARS 2019, A 17 HEURES 30 A LA GRANGE A VILLARS-SUR-GLANE

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry

Aurélien BAROZ, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive,

Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,

Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,

Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux,

Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.

Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

M.

Luc DEGLISE, syndic de Villars-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly

Communes présentes : 31 sur 31

Communes excusées :

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

90/92

Délégués et conseillers présents:

35

Comité

16

Autres participants et invités

7

Total des personnes présentes

58

dont

36

avec voix délibérative + celle du président

15

avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 13 MARS 2019, A 17 HEURES 30
A LA GRANGE A VILLARS-SUR-GLANE**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

Mme Caroline Déneraud ouvre la séance en excusant le retard de M. le Président, retenu par des obsèques, et en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Mme Déneraud annonce l'absence de **M. Luc DEGLISE**, syndic de Villarsel-sur-Marly, membre du comité, pour les communes de la région de Marly. Elle salue ensuite le-s représentant-s de la presse locale, ainsi que qu'en lien avec le point 4 de l'ordre du jour, les auteurs de l'étude pour le bureau Team+.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 20 février 2019 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 10 du 8 mars 2019.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 décembre 2018
2. Informations du Comité
3. Election statutaire complémentaire :
représentant-e des communes du Haut-lac français au Comité de direction
4. Etude portant sur la recherche et l'évaluation de sites - informations
 - 4.1. Etat des démarches ;
 - 4.2. Capacité d'accueil de la nouvelle école du CO.
5. Divers.

Mme Déneraud précise que l'Assemblée est enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie les délégués de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Sont désignés en qualité de scrutateurs : **M. Laurent Dessibourg** et **M. Jacques Crausaz**.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **Mme Déneraud déclare l'Assemblée valablement constituée.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES 13 DECEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

- 2.1. Règlement scolaire adopté le 25 avril 2018 : examen final et préavis du SCom et de la DICS
Comme déjà relevé lors de notre dernière assemblée des délégués, plusieurs dispositions posent problème et empêchent l'approbation de notre règlement par la Direction. D'entente avec la DICS, il avait été convenu que le règlement serait à nouveau soumis aux délégués au printemps 2019. Les modifications à apporter seront dès lors soumises aux délégués lors de notre prochaine assemblée ordinaire.
- 2.2. Prochaine assemblée des délégués
La prochaine assemblée des délégués aura lieu
 - **Mercredi 22 mai 2019 à 17h30**

3. ELECTION STATUTAIRE COMPLEMENTAIRE : **REPRESENTANT-E DES COMMUNES DU HAUT-LAC FRANÇAIS AU COMITE DE DIRECTION**

Suite à la démission du Comité de Mme Laurence Zizza, représentante des communes du Haut-Lac français au Comité de direction depuis 2012, l'assemblée doit désigner un nouveau représentant.

Les communes du Haut-Lac français se sont entendues pour présenter à l'Assemblée la candidature de **Monsieur Damien Imhof, conseiller communal de Courtepin**. Aucun autre candidat ne se présentant, **Mme Dénervaud** propose que l'assemblée élise M. Imhof par acclamations.

M. le Président arrive à 17h37, **Mme Dénervaud** lui cède la parole.

M. le Président remercie Mme Dénervaud et félicite M. Imhof pour son élection.

4. ETUDE PORTANT SUR LA RECHERCHE ET L'EVALUATION DE SITES - INFORMATIONS

En préambule, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière assemblée des délégués du 13 décembre 2018, **M. le Président** rappelle que le choix du site sera soumis lors de l'assemblée ordinaire du 22 mai 2019 ; ce point fera à cette occasion l'objet d'un message circonstancié du Comité de direction.

Dans l'intervalle, au vu de l'état d'avancement des démarches, le Comité de direction a décidé de consacrer la présente assemblée extraordinaire à la présentation des options et enjeux identifiés concernant la capacité d'accueil de la nouvelle école du CO.

Dans ce contexte, la version finale du rapport d'évaluation technique du bureau Team+, annexée à la convocation, a été transmise à titre d'information uniquement.

4.1. Etat des démarches ;

M. le Président se félicite des excellentes relations entretenues avec la Ville lors des discussions et rappelle les dernières échéances :

- Présentation de l'évaluation technique des sites 13 décembre 2018
- Suite des discussions avec les partenaires concernés décembre - janvier 2019
 - Ville de Fribourg
 - District du Lac
- Suite des discussions avec les propriétaires des sites retenus janvier 2019
- Modalités financières
- Rapport final Team + 11 février 2019

4.1.1. Ville de Fribourg - séance du 11 janvier 2019

- Actualisation des effectifs
- Demande de confirmation des effectifs de la Ville horizon 2025 - 2030
- Demande de prise de position de la Ville sur le futur de ses infrastructures scolaires pour le CO
 - Capacité résiduelle dans les CO de la Ville
- Demande de prise de position en lien avec l'acquisition des infrastructures du CO de Pérolles (étude en 2019)

4.1.2. District du Lac - séance du 17 janvier 2019 à l'administration communale de Courtepin

Étaient présents lors de cette séance :

- > M. Ridoré, préfet du district de la Sarine, président du Comité de direction de l'Association
- > Mme Zizza, membre du Comité de direction de l'Association
- > M. Repond, administrateur
- > M. Jorio, syndic de la commune de Courtepin
- > Mme Bicer, vice-syndique de la commune de Courtepin
- > M. Lehmann, préfet du district du Lac
- > M. Schroeter, président du comité de l'Association du CO de la région de Morat
- > M. Volken, direktor OS Murten
- > M. Ducrest, directeur CO de Morat

A l'issue de la rencontre, dont **M. le Président** relève les excellents échanges, deux attentes ont été formulées à l'intention du district du Lac :

- Réfléchir à une solution « Lacoise » horizon 2029 – 2030.
 - Synchronisation des stratégies entre la Ville de Fribourg, le Lac et l'Association.
- Étudier l'évolution démographique du Lac dans un horizon de 5 à 10 ans.
- Consolidation de l'évolution des effectifs scolaires à l'horizon 2030.

4.1.3. Discussions financières avec les propriétaires des deux sites retenus par l'étude

- Belfaux « En La »
 - Trois propriétaires favorables à l'éventualité d'une vente, voire d'un échange de terrain;
 - La Commune étudie concrètement la possibilité d'un échange de terrain pour les deux agriculteurs concernés.
- Givisiez « Les Taconnets »
 - Les TPF sont favorables à l'éventualité d'une vente.
Entrée en matière pour d'autres formes contractuelles dont les modalités seraient à définir.
 - La Commission d'acquisition des immeubles de l'État a d'ores et déjà été mandatée.

4.1.4. Rapport final Team+ - 11.02.2019

Résumé des pages 50 à 52

- Belfaux « En La »
 - Une bonne accessibilité, bien que la question de l'accès des véhicules au site soit aujourd'hui difficile à maîtriser ;
 - Un site conforme aux besoins ;
 - Un CO vert ;
 - Un risque temporel lié à l'équipement et à l'aménagement du territoire (accès aux véhicules, modification PAL et PAD).
- Courtepin « Au Quartier Neuf »
 - Un site trop excentré. Les autres qualités du site ne sont pas de nature à compenser ce handicap majeur.
- Givisiez « Les Taconnets »
 - Une bonne accessibilité;
 - Une réalisation dans un délai aisément maîtrisable du point de vue de l'aménagement du territoire (PAL en cours d'approbation, PAD à l'état du dépôt pour examen préalable);
 - Un CO « urbain » avec des contraintes propres à une telle situation.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2. Capacité d'accueil de la nouvelle école du CO.

M. le Président rappelle qu'il avait été retenu un scénario bas, entre 600 et 650 élèves, et un autre haut, entre 900 et 950 élèves. Il faut maintenant se donner les moyens de clarifier cette question de la capacité d'accueil, étant entendu que plusieurs éléments nous laissent à penser que probablement la valeur cible devrait se trouver entre ces deux scénarii. Il est important d'expliquer de manière très transparente les réflexions et la méthodologie qui mènent à cette conclusion.

4.2.1. Evolution des effectifs à l'horizon 2030

Le point de départ des démarches actuelles est bien l'étude Wanders (2016 – 2025), qui a permis le dégagement de trois scénarii intégrant une même base pour la fécondité et la mortalité – à savoir le prolongement de la situation actuelle – et se distinguant par le niveau du solde migratoire considéré:

- a) bas
- b) moyen -> variante retenue pour le rapport Team+
- c) haut

M. le Président laisse la parole à M. Martin Rossier pour présenter les réflexions complémentaires liées à l'évolution des effectifs, dont le solde migratoire n'est pas pris en compte, contrairement à l'étude Wanders.

M. Martin Rossier précise que l'étude Wanders couvre la période 2016 - 2025. Les projections Association & Ville de Fribourg ont été faites pour l'horizon 2025 – 2030, selon la méthodologie suivante :

- > Continuité du parcours scolaire selon la base de données de la DICS (Primeo);
- > Dès 2027, élèves en âge non scolaire (contrôle des habitants);
- > Solde migratoire non pris en compte;
- > Les élèves projetés sont tous nés.

M. Rossier commente un tableau chiffré illustrant la continuité du parcours scolaire selon la base de données de la DICS et du contrôle des habitants.

La parole est donnée concernant cette méthodologie, elle n'est pas utilisée.

M. Rossier continue en précisant que seuls les élèves francophones sont pris en compte et relève la différenciation entre l'effectif légal et physique. Il souligne le décalage de deux ans avec l'étude Wanders.

Effectifs physiques

| | 2018 | 2025 | 2027 | 2030 | |
|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------------------|
| > Corminboeuf | 103 | 73 | 78 | 102 | |
| > Givisiez | 92 | 127 | 125 | 141 | |
| > Granges-Paccot | 115 | 123 | 143 | 142 | |
| > Ceinture sans VSG | 310 | 323 | 346 | 385 | + 75 élèves ou + 25% |

| | 2018 | 2025 | 2027 | 2030 | |
|--|------------|------------------------------|------------|------------|--------------------------------|
| > Courtepin (y.c. Villarepos dès 2025) | 155 | 171 | 164 | 179 | |
| > Villarepos | 27 | <i>inclus dans Courtepin</i> | | | |
| > Misery-Courtion | 73 | 78 | 82 | 68 | |
| > Belfaux, Grolley et La Sonnaz | 254 | 207 | 211 | 237 | |
| > S-N et H-L fr. | 509 | 456 | 457 | 484 | - 25 élèves ou - 5% |

| | | | | | |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|--|
| > Ceinture + S-N et H-L fr. | 819 | 779 | 803 | 869 | |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|--|

21/03/2019

24

Effectifs physiques

| | 2018 | 2025 | 2027 | 2030 | |
|---------------------|------|------|------|------|----------------------------------|
| > Ville de Fribourg | 824 | 845 | 935 | 1177 | + 353 élèves ou + 42% |

M. Rossier relève que l'écart important entre 2018 et 2030 pour les effectifs de la Ville avait déjà été identifié dans le cadre de l'étude Wanders. Toutefois, avec les données actuelles, cette forte hausse tend à se vérifier, non pas en 2025 comme proposé par l'étude Wanders, mais en 2027 tout en s'accroissant jusqu'en 2030.

4.2.2. Capacité d'accueil des écoles du CO de la Ville de Fribourg

> Elèves de la Ville :

| 2018 | 2025 | 2027 | 2030 |
|------|------|-------|-------|
| 900 | 920 | 1'019 | 1'280 |

> Capacité d'accueil des écoles de la Ville :

| 2018 | 2025 | 2027 | 2030 |
|-------|---------|---------|---------|
| 1'565 | (1'235) | (1'235) | (1'235) |

> **Capacité résiduelle** : 665 315 216 -45 /\

(Elèves de l'Association et évolution démographique)

2

M. Rossier met en exergue que le cap des 1'000 élèves francophones domicilié en Ville sera franchi en 2027. Il rappelle que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'évolution démographique, ni du solde migratoire et constate que les élèves de l'Association ne pourraient plus à l'horizon 2030 fréquenter les écoles de la Ville de Fribourg selon l'hypothèse que seule la capacité existante des deux bâtiments principaux du Belluard et de Jolimont est maintenue et que les différentes annexes (Villa Caecilia, Pavillon du Bourg, Ecole primaire du Jura et Jolimont 1905) seraient fermées ou utilisées à d'autres fins. Il précise que l'avenir de ces différentes annexes fait actuellement l'objet d'études approfondies par la Ville, c'est la raison pour laquelle elles ont été écartées des analyses.

M. le Président remercie M. Rossier pour ses explications et ouvre la discussion.

Mme de Weck rappelle qu'il ne s'agit que de projections qui s'avèrent souvent peu exactes. Elle relève que les annexes n'ont pas été prises en compte, alors qu'elles existent. Elle tient à préciser pour Jolimont 1905 que le message n'a pas encore été transmis aux conseillers généraux, ce qui se fera autour du 20 mars. **Mme de Weck** rappelle que Jolimont 1905 est l'ancienne DOSF et se trouve à côté du CO de Jolimont. Ce bâtiment est actuellement vide, puisque tous les élèves alémaniques sont dans la nouvelle DOSF. L'idée est de restaurer ce bâtiment. Des remarques des délégués ont été faites depuis plusieurs années sur le fait que les élèves en Ville de Fribourg sont scolarisés dans de vieux CO. Raison pour laquelle le conseil communal a entendu la demande de transformation du bâtiment. Le CO de Jolimont est quant à lui utilisé au-delà de ses capacités, il serait judicieux de déplacer des classes dans le bâtiment Jolimont 1905. Un crédit va être présenté au Conseil Général au mois d'avril pour pouvoir ouvrir ce bâtiment transformé en 2020. La question reste de savoir s'il faut investir dans un coup de peinture, soit un ou deux mio, ou 12 mio. Vues les différentes volontés, il a été opté pour la solution à 12 mio. Elle rappelle que la première question était de savoir où construire le nouveau CO, mais non pas sa capacité. Dans un 2^e temps, il s'est avéré que sa capacité était un élément tout aussi important. Le nombre d'élèves impactés prévu était de l'ordre de 650. Puis, le chiffre de 950 a été articulé, pour arriver maintenant à un chiffre médian. Ce qui veut dire que la Ville va voir son effectif fortement diminuer. 12 mio vont être investis alors que près de 750 élèves vont disparaître en 2025. Il est évident que des questions vont se poser. Une réflexion a été menée dans le sens où ce bâtiment pourrait être transformé pour le primaire. Des architectes ont été mandatés pour examiner la faisabilité. Leur conclusion est positive, d'autant plus que ce CO avait été initialement construit dans ce but. L'objectif la Ville de Fribourg est de pouvoir offrir le plus rapidement possible aux élèves de la Ville et de l'Association des conditions cadres qui soient conformes aux demandes des communes et qu'en 2025 ce bâtiment puisse être transformé en école primaire. **Mme de Weck** précise que la Ville restera en harmonie avec l'Association et restera ouverte aux discussions.

M. le Président remercie Mme de Weck pour ces explications et l'assure que les délégués présents comprennent le travail d'orfèvre et la collaboration extrêmement fine entre l'Association et la Ville. Il se veut confiant en l'avenir.

M. le Président ouvre la discussion à ce stade.

M. Jacques Crausaz, pour la commune du Gibloux, pense que c'est une bonne idée de ramener dans la discussion l'évaluation basée sur les enfants nés. L'explosion sur la Ville de Fribourg interpelle toutefois. Comment s'explique cette explosion à partir de 2027 ? Il se demande pourquoi ni l'étude Wanders ni celle de Team+ n'ont pu la prévoir.

M. le Président laisse la parole à Mme de Weck pour répondre à la question des causes de cette explosion, mais précise, comme l'a déjà dit M. Rossier (cf. ci-dessus), que ce phénomène a bien été identifié par l'étude Wanders mais avec un décalage de deux ans, soit en 2025 au lieu de 2027.

Mme de Weck rappelle que M. Rossier a pris en compte les enfants nés. De son côté, le saut est justifié à Fribourg en raison du développement des nouveaux quartiers. Il a été tenu compte de ces nouvelles constructions. **M. le Président** ajoute qu'étant entendu que dans les faits, la probabilité que ces élèves se retrouvent dans le cycle primaire est plus élevée qu'au niveau du CO ; intervient ici la question du solde migratoire, les familles tendant, lorsque leurs enfants grandissent, à déménager dans la proche banlieue. La tendance qu'il faut retenir actuellement, c'est la capacité résiduelle pour les élèves de notre Association, soit 665 élèves. Au vu d'une part de l'augmentation des effectifs de la Ville et d'autre part des transformations qui seront faites, la capacité résiduelle tend à baisser, ce qui confirme la nécessité de faire ce nouveau CO avec la possibilité, vue l'avancée de nos travaux, de passer sans problème le cap de 2025. Par contre, à l'évidence, à l'horizon 2030 au plus tard, il y a un problème et si on ne s'en préoccupe pas aussi, un CO ne suffira vraisemblablement pas.

Mme de Weck rappelle qu'il n'a pas été tenu compte des bâtiments annexes, ni de Jolimont 1905, ni des pavillons, qui permettront un peu de marge.

M. Simon Gabaglio, de la commune de Matran, déduit des explications de Mme de Weck que l'étude tient compte des enfants nés, alors que la Ville de Fribourg tient compte des PAD, des appartements qui ne sont pas encore remplis, donc des enfants peut-être déjà nés mais pas encore présents, dont on ne connaît pas l'âge. Il demande comment on a tenu compte des enfants qui vont arriver dans cinq ans.

Mme de Weck explique qu'il a été tenu compte d'une proportion d'élèves par rapport au nombre d'habitants. **M. Rossier** précise qu'il s'agit d'enfants déjà nés, entre 0 et 3 ans, qui ne sont pas encore dans le cursus scolaire mais qui ont été projetés.

M. le Président constate qu'il s'agit de deux choses différentes : il reprend le tableau comptabilisant les enfants nés et observe qu'à l'horizon 2027 on a effectivement un saut qui lui semble déjà lié au phénomène de densification dont on parle depuis des années déjà, de constructions déjà terminés, de quartiers déjà habités, en partie par des familles avec enfants ; ce phénomène est donc déjà inscrit. Maintenant, ce qui se dit, en plus pour la part solde migratoire, on ne va probablement pas vers le beau, étant entendu que le phénomène de densification se poursuit et que la nouvelle planification de la Ville, notamment au niveau PAL, prévoit de poursuivre ce mouvement de densification ; le message est de dire qu'on n'a déjà pas de mou, et il n'y a pas de raison particulière pour penser qu'il y aura plus de mou dans cinq ans avec l'évolution en Ville.

M. Gilles de Reyff, pour la commune de Givisiez, demande si le même exercice lié au PAD a été appliqué aussi pour les autres communes, à savoir Givisiez, Granges-Paccot ou Corminboeuf.

M. le Président lui répond que le solde migratoire n'a pas été pris en compte. Il ajoute encore que même sans tenir compte de cette évolution, les chiffres montrent déjà une limite dans la capacité. Les chiffres pourraient être encore de plus grande ampleur en tenant compte des PAD.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

4.2.3. Capacité d'accueil de la nouvelle école du CO

M. le Président relève que des réflexions sur deux axes ont été menées tant par le comité que par le bureau :

- D'une part, sur le principe d'optimisation de la nouvelle école du CO qui concerne principalement la manière dont les salles de classe ordinaires sont utilisées.
- D'autre part, sur les salles spéciales liées à des effets de seuil

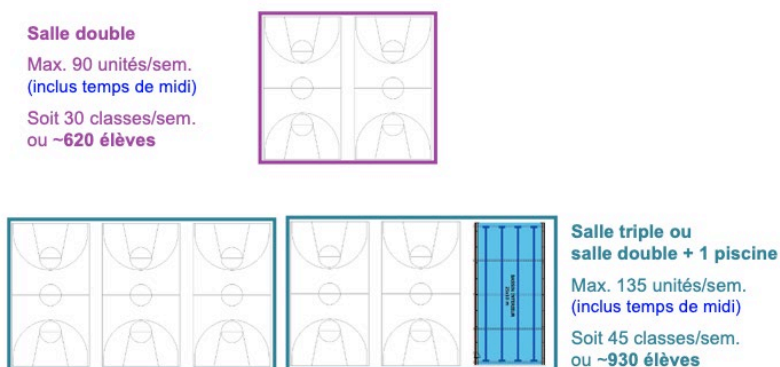
Ces réflexions mènent à l'élaboration d'un programme des locaux de la nouvelle école.

M. le Président laisse la parole à **M. Repond** qui explique qu'une délégation du groupe infrastructure s'est intéressée l'an passé à une réflexion menée par le CO de la Glâne dans le cadre de la transformation de son école. Partant du constat que les salles de classe sont utilisées actuellement à 75 %, l'idée théorique d'une optimisation permet de constater que quatre salles permettraient d'accueillir cinq classes, à condition que du point de vue du fonctionnement ces classes soient situées

dans un même secteur de l'école et qu'elles disposent de casiers dans ce secteur. Ce sera ce modèle qui sera mis en œuvre à la rentrée prochaine au CO de Sarine-Ouest, puisqu'il sera nécessaire d'ouvrir une 31^e salle de classe.

M. Repond se réfère ensuite aux effets de seuil liés aux salles spéciales. Il prend pour exemple une salle de sport, et l'art. 12 alinéa 4 de la Loi sur l'enseignement du sport (LESp) qui stipule que trois périodes hebdomadaires d'éducation physique sont à donner. A l'instar du CO de Sarine-Ouest, pour offrir 90 unités hebdomadaires d'enseignement sur deux salles de sport, il faudrait inclure le temps de midi pour pouvoir respecter le règlement. On peut visualiser l'effet de seuil par exemple avec le fait de disposer de trois unités pour trois salles de sport, ou une salle double avec en complément une piscine, toujours en incluant le temps de midi, pour atteindre ainsi le maximum des 135 unités / semaine dans ce cas de figure, autrement dit, la chose importante, c'est effectivement l'effet de seuil à 620 élèves pour 30 salles de classe ou 930 pour 45 salles de classe.

exemple des salles de sports



M. Repond commente ensuite un exemple de programme des locaux qui intègre les effets de seuil pour autrement dit, flexibiliser la capacité d'accueil dans un intervalle d'environ 750 élèves sans optimisation, et 930 élèves au maximum en incluant cette notion d'optimisation :

Programme des locaux

> Particularité :

Le programme des locaux intègre l'effet de seuil, flexibilisant ainsi la capacité d'accueil (~750 élèves sans optimisation et ~930 élèves avec une optimisation).

> Programme des locaux de la nouvelle école projetée :

| | |
|------------------|--|
| Salles de classe | 36 salles de classe (~750 élèves) |
| Salles spéciales | 10 salles spéciales (salles de sciences et local préparation, ACM, ACT, AV, dessin, musique) |
| | 2 salles d'étude |
| | 2 salles d'informatique |
| | 3 cuisines pour l'économie familiale |
| Salles de sport | 2 unités (sous réserve de la construction d'une piscine) |
| Piscine | programme comprenant 1 bassin principal de 25m+ |
| Locaux communs | aula, réfectoire et cuisine, bibliothèque, centre d'orientation, médiation, etc. |

34

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-François Charrière, syndic de la commune de Gibloux, se dit surpris par cette notion de piscine qui entre dans ce programme. D'autant plus qu'on parle d'une piscine à Forum et que Fribourg en a déjà une. Il constate qu'elles seraient toutes situées au Nord.

M. le Président rappelle que le programme présenté est purement théorique, et qu'aucune option n'est prise à ce stade. C'était pour démontrer que ce programme peut fonctionner avec trois salles de sport ou avec deux salles de sport et une piscine. En l'occurrence, ça peut fonctionner autant dans la nouvelle école du CO à construire que le cas échéant si on doit avoir dans cinq ou dix ans des questions qu'on devrait se poser par rapport aux autres CO, à titre d'exemple le CO de Marly, si en discutant avec la Commune de Marly ou avec les Communes de la rive droite, si on devait avoir des problèmes de capacité ; est-ce qu'on crée une nouvelle salle de sport ou est-ce qu'on profite pour créer une nouvelle piscine. Ce modèle théorique est valable pour n'importe lequel des CO.

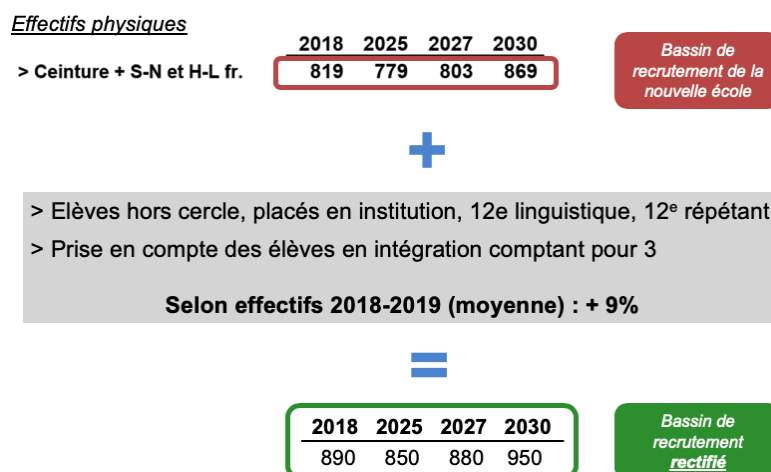
Mme Isabelle Buchez, de la commune de Corminboeuf, ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec le CO de Sarine-Ouest et demande en combien de temps il a été réalisé qu'il était plein.

M. Yvan Girard lui répond que le CO de Sarine-Ouest a été ouvert en 2007. Il a atteint sa pleine capacité en 2018. Il sera trop petit l'année prochaine. Il a été conçu pour 28 classes, on atteint les 31 en moins de 10 ans.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

4.2.4. Bassin de recrutement

M. le Président laisse la parole à M. Martin Rossier qui commente le tableau suivant.



Le constat est le suivant : le bassin global est trop important pour une seule école du CO.

Conclusion : maintien d'élèves scolarisés en Ville de Fribourg

Qui ? : idéalement, les élèves domiciliés à Grange-Paccot principalement pour des raisons de mobilité.

> Bassin de la nouvelle école planifiée :

| | 2018 | 2025 | 2027 | 2030 |
|---|------|------|------|---------------------------------|
| > Ceinture + S-N et H-L fr. | 819 | 779 | 803 | 869 |
| <i>Bassin de recrutement de la nouvelle école</i> | | | | |
| Elèves de l'Association scolarisés en Ville de Fribourg : | | | | |
| > Granges-Paccot | 115 | 123 | 143 | 142 |
| .J. | | | | |
| > Ceinture + S-N et H-L fr. | 704 | 656 | 660 | 727 |
| + 9% (arrondi) | 770 | 720 | 720 | 800 |
| <i>Bassin de la nouvelle école planifiée</i> | | | | |
| | | | | Dont 250 élèves du Haut-Lac fr. |

21/03/2019

39

M. le Président poursuit et explique que :

- Selon le principe actuel d'occupation des salles de classe, la nouvelle école aura une capacité d'accueil d'environ 750 élèves (36 salles de classe), en tenant compte des informations de la Ville de Fribourg état 11 janvier, à corriger selon les informations que nous recevons du conseil communal
 - Dès la mise à disposition de la nouvelle école, basculement des élèves en cours de cursus au cycle d'orientation : réflexion à mener en concertation avec la Ville de Fribourg.
- Conditions :
 - Maintien des élèves de Granges-Paccot dans une école du CO de la Ville ;
 - Mise en œuvre d'une solution « Lacoise » horizon 2029 – 2030 (2030 : 250 élèves Courtepin + Misery-Courtion).

4.2.5. Conclusion

> Effet pour la Ville avec le maintien des élèves de Granges-Paccot scolarisés en Ville

> Elèves de la Ville + Granges-Paccot :

| | 2025 | 2027 | 2030 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Ville : | 845 | 935 | 1177 |
| Granges-Paccot : | 123 | 143 | 142 |
| Total (y.c. + 9%) : | 1060 | 1180 | 1440 |

> Capacité d'accueil des écoles de la Ville :

| | 2025 | 2027 | 2030 |
|--|---------|---------|---------|
| | (1'235) | (1'235) | (1'235) |

> Capacité résiduelle : 175 55 -205 !\n (évolution démographique)

↑ Solution «Lacoise»

21/03/2019

41

M. le Président conclut en précisant qu'un message sera préparé pour l'assemblée ordinaire du mois de mai synthétisant l'état de réflexion du comité et du bureau.

M. le Président tient encore à ajouter que la nouvelle Loi scolaire a été adressée au Grand Conseil au début de l'année. Le Conseil d'Etat attire l'attention sur le futur désenchevêtrement des tâches et les conséquences en matière de subventionnement scolaire. Il n'est donc pas impossible que les règles en matière de subventionnement scolaire soient amenées à changer entre le moment où nous présentons le projet actuel et celui de la construction.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5. **DIVERS**

M. Jacques Crausaz, de la commune du Gibloux, demande si les aspects financiers seront ajoutés au dossier pour la prochaine assemblée du 22 mai prochain, bien qu'il comprenne que ce ne soit pas un critère prioritaire à ce stade.

M. le Président lui répond par l'affirmative, précisant toutefois dans la limite de l'état de l'avancement des négociations avec les partenaires. Le bureau est en train de réfléchir de manière à garantir une transparence la plus adéquate possible vis-à-vis des délégués.

La parole est donnée elle n'est plus demandée.

5.1. Remerciements

M. le Président ne peut clore cette assemblée sans remercier particulièrement Mme Zizza :

Membre du Comité de direction et du Bureau, **Mme Laurence Zizza** a été élue en qualité de représentante des communes du Haut-lac francophone au Comité de direction, lors de l'assemblée des délégués le 28 novembre 2012.

Outre les dossiers traités au sein du Bureau, Mme Zizza a également participé aux discussions relatives aux changements de la grille horaire du CO de Jolimont, en lien plus particulièrement avec la problématique des transports.

M. le Président la remercie chaleureusement et lui remet un cadeau pour son départ.

M. le Président clôt l'assemblée à 18h50 en remerciant les délégués de leur participation et la commune de Villars-sur-Glâne pour son accueil ainsi que pour le verre de l'amitié offert.

Fribourg, le 13 mars 2019

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM